



Arnaque chèque volée qui est responsable ???

Par **sebewuf**, le **14/02/2009** à **02:15**

Bonjour !!

J'ai été victime d'une arnaque effectuée par chèque ; en bref :

en souhaitant rendre service à un ami (que je connais depuis longtemps quand même), j'ai accepté d'encaisser un chèque à ma banque et de lui retourner son argent en espèces, pour une vente de son véhicule perso. une fois le chèque déposait, deux jours plus tard je retire la somme assez importante (près de 4000 euros) au guichet de ma banque puis le la lui remet.

Une semaine plus tard, ma banquière me téléphone afin de me dire que le chèque apparaissait comme un chèque volé... j'ai encore pu contacter (mon) "l'" ami qui disait me rembourser assez rapidement (sous une semaine).

Depuis je n'ai eut plus de ses nouvelles, j'ai déposé plainte au service de la brigade financière, d'où apparemment ce n'était pas son premier coup, avec un sacré dossier à son actif.

La personne est actuellement recherchée et le temps passe malheureusement...

Le problème est que ma banquière a directement prélevé les sous de mon compte (après constatation du chèque volé) afin de rembourser immédiatement la personne qui avait fait opposition. cette dernière n'a pas porté plainte contre moi, simplement contre X, je pense qu'elle était aussi dans le coup...

Mes questions sont les suivantes :

- que puis je faire de plus à part prendre des nouvelles de l'affaire auprès de la brigade financière de temps à autre ??

- ma banquière a-t-elle le droit de virer directement de mon argent sur le compte de la personne ayant fait opposition sur son chèque, surtout sans que je signe une autorisation ou autre document ??

(j'avais vu ma banquière suite à son appel et elle m'a garanti que je ne pouvais que porter plainte contre "l'ami" et que je ne pouvais pas m'y opposer au prélèvement de mon compte pour rembourser le chèque volé, malgré ma cotisation de presque 6euros par mois auprès de la banque, aucun recours n'est envisageable de la part de ma banque.)

- La banque ne serait-elle pas pluss fautif que moi ?? ne serait-ce pas à elle seule de rembourser la partie adverse plutot que de me tirer les sous de mon compte ?? le problème vient de part et d'autres de la date de valeur du chèque déposée différente que de la date d'opération...

Quelle histoire... je n'étais pas du tout au courant qu'une telle chose puisse arriver, je m'en veux énormément avec la force de remonter chaque jour la pente ...

En tout cas, un grand merci d'avance pour ceux qui pourraient me répondre :)

Par **Paula**, le **14/02/2009** à **17:16**

Bonjour,

Quand on dépose un chèque il faut toujours attendre que la somme apparaisse au crédit afin de la retirer.

Cela permet au banquier de faire diligences, comme dans votre cas. Ca évite aussi de retirer l'argent alors que le chèque revient impayé pour défaut de provision.

Cordialement

Par **sebewuf**, le **19/02/2009** à **00:01**

Bonjour !!

oui maintenant je le sais.

Mais pour mes questions : la banque n'a t elle pas une part de responsabilité à y jouer? Et n'est elle pas censé rembourser la personne de ses propres fonds??

Merci d'avance !!